

Date de la convocation : 30 mars 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 35 – Pouvoirs 9
 Votants : 44

Vote :
 Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/04/2017
 et publication du 12/04/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (35) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Eric MARTINEAU, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (9) :

Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Gérard CROISEAU à Daniel LEGEAY, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Jean-Michel CHIQUET, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Louis YVERNAULT à Louis-Jean DE NICOLAY.

D08_06_04_2017 : Délégation de pouvoir du comité syndical au bureau

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat il est proposé au comité syndical de déléguer une partie de ses pouvoirs au bureau.

En matière de décision portant sur des actions inscrites aux différents programmes contractualisés :
 - délibération pour solliciter les subventions pour les actions dont le Pays Vallée du Loir est maître d'ouvrage.

En matière de décision portant sur les déplacements des élus :
 - délibération pour accorder un mandat spécial à tout élu devant se déplacer hors du territoire et hors du département de la Sarthe pour assister à une réunion organisée dans le cadre des actions validées par le Pays Vallée du Loir, étant entendu que l'utilisation des transports en commun, des véhicules de service et le covoiturage seront à privilégier.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la délégation de pouvoir au bureau dans les termes ci-dessus.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


 Le Président
 Régis VALLIENNE
 SYNDICAT MIXTE
 Pays Vallée du Loir